

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, le mercredi 5 juin 2019 de 18 h 30 à 19 h 20, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Gino Cyr.

2019-06-05

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Léopold Briand et Gaston Leblanc.

Les conseillers Christian Moreau et Denis Beaudin ont motivé leur absence.

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Kent Moreau, directeur général.

+++++

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
2. Demande d'appui – Comité des Loisirs – Projet de piste d'athlétisme
3. Programme Tourisme Hors-Saison Estival – Demande de subvention –Achat d'une scène de spectacles
4. Projet de construction d'une piste de Pumptrack – Programme FAIR Volet 4 – Demande de subvention
5. Engagement d'un employé – Initiation au marché du travail
6. Enseignes de la Ville de Grande-Rivière – Attribution de contrat
7. Demande de permis de construction (Lot #5 293 019 – La Grande Allée Ouest)
8. Demande de permis de construction (Lot #5 293 625 – Rue de la Rivière)
9. Période de questions
10. Levée de la séance

+++++

122.06-19 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT V-637/13 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de cette séance, une copie du projet de règlement modifiant le Règlement V-637/13 relatif au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

Le(la) conseiller(ère) **Valérie Langelier** fait le dépôt dudit projet de règlement et donne avis de motion, *avec dispense de lecture lors de son adoption*, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement à cet effet sera adopté.

(Document versé au dossier « Règlement U-012/06-19 »)

123.06-19 DEMANDE D'APPUI – COMITÉ DES LOISIRS – PROJET DE PISTE D'ATHLÉTISME

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal appuie le Comité des loisirs dans ses démarches pour la réalisation d'un projet de piste d'athlétisme et s'engage à participer financièrement au projet en versant une mise de fonds d'un maximum de 25 000 \$.

124.06-19 PROGRAMME TOURISME HORS-SAISON ESTIVAL – DEMANDE DE SUBVENTION –ACHAT D’UNE SCÈNE DE SPECTACLES

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

2019-06-05 et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d’aide financière auprès du MAMH, dans le cadre du Programme Tourisme Hors-Saison Estival pour l’achat d’une scène de spectacles et d’une remorque fermée, en partenariat avec la Ville de Percé.

125.06-19 PROJET DE CONSTRUCTION D’UNE PISTE DE PUMPTRACK – PROGRAMME FAIR VOLET 4 – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal approuve la présentation d’un projet concernant la construction d’une piste de pumptrack et mandate le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d’aide financière dans le cadre du programme FAIR Volet 4 (Fonds d’Aide aux Initiatives régionales) du Ministère de l’Économie et de l’Innovation;

QUE : La Ville accepte de participer financièrement à ce projet pour un montant maximum de 25 000 \$.

126.06-19 ENGAGEMENT D’UN EMPLOYÉ – INITIATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte de procéder à l’embauche de Monsieur Patrick Cyr pour travailler au sein du service des loisirs dans une optique d’initiation au marché du travail, à raison de quatre (4) heures/semaine pour une durée de dix (10) semaines;

QUE : Cet employé soit rémunéré au taux en vigueur du salaire minimum.

127.06-19 ENSEIGNES DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE – CONTRAT DE SERVICE

ATTENDU qu’au printemps 2018, le Comité d’embellissement avait demandé au Conseil municipal d’envisager le remplacement éventuel des enseignes de la Ville situées aux extrémités de la municipalité;

ATTENDU que le Conseil municipal a donné le mandat au Comité d’embellissement d’initier le projet en établissant les critères de fabrication des nouvelles enseignes, de rechercher de fournisseurs dans le domaine, de demander des prix en interpellant en priorité les fournisseurs locaux et de lui faire une recommandation;

ATTENDU qu'au terme de son travail de recherche, le Comité d'embellissement recommande d'attribuer le contrat de fabrication des enseignes à l'entreprise *L'Enseignerie* de St-Michel-de-Bellechasse;

2019-06-05 **ATTENDU** que la Politique de Gestion contractuelle de la Ville de Grande-Rivière ne lui permet pas de conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise recommandée par le Comité d'embellissement puisque le coût de fabrication de deux enseignes dépasse 25 000 \$ et qu'aucun autre soumissionnaire n'a déposé d'offre;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le remplacement de l'enseigne située à l'extrémité ouest de la municipalité soit priorisée pour l'année 2019;

QUE : Le directeur général soit autorisé à conclure un contrat de service de gré à gré avec l'entreprise *L'Enseignerie* pour la fabrication d'une seule enseigne au montant de 13 000 \$, taxes et livraison en sus (selon les spécifications énumérées dans la communication par courriel du 27 mai 2019 avec Monsieur Ghyslain Grenier).

**128.06-19 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (LOT #5 293 019
– LA GRANDE ALLÉE OUEST)**

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Suite à la demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 011.19, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 4 juin 2019, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot #5 293 019 ayant frontage sur La Grande Allée Ouest, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

**129.06-19 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (LOT #5 293 625
– RUE DE LA RIVIÈRE)**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Suite à la demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 012.19, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 4 juin 2019, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot #5 293 625 ayant frontage sur la rue de la Rivière, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

---- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

2019-06-05

130.06-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Suzanne Chapados, Greffière

